



Desertion de l'armee de terre d'un chasseur alpin

Par Visiteur

Mon fils a rejoint les chasseurs alpins en 08/2008 mais il se rend compte que ce metier n'est pas fait pour lui.il pense a deserter car il a un contrat de 5 ans que risque t il.

Par Visiteur

Bonjour,

mon fils a rejoint les chasseurs alpins en 08/2008 mais il se rend compte que ce metier n'est pas fait pour lui.il pense a deserter car il a un contrat de 5 ans que risque t il.

Il risque des poursuites pénales devant le tribunal correctionnel, et on peut le contraindre à revenir dans l'armée; Cette pratique est donc très risquée et n'apportera que des mauvaises choses pour votre fils.

En effet, il est encore aujourd'hui très fréquent qu'en cas de désertion, même en temps de paix, l'armée n'hésite pas à faire intervenir la gendarmerie pour le placer en garde à vue et le ramener "manu militari" dans les locaux de l'armée.

Il faut en outre ajouter que, mais cela dépend de la formation et de son obligation de service, que votre fils devra rembourser l'armée pour l'intégralité des dépenses de formation dont il a pu bénéficier.

Très cordialement.